



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Cour des comptes

Question écrite n° 51193

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport annuel 2014. Les magistrats de la rue Cambon préconisent, concernant la cinémathèque française, de poursuivre le développement des ressources propres et mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement et de rémunération. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication a pris bonne note des constats de la Cour des comptes concernant la Cinémathèque française. Il considère que ses ressources propres peuvent encore progresser, notamment pour les activités commerciales, pour partie de même nature que celles de salles de cinéma du secteur marchand. Il faut néanmoins relever que la Cinémathèque française s'est efforcée, depuis son installation rue de Bercy, de développer ses ressources propres, qui représentent déjà un tiers de ses ressources totales. Celles-ci sont de trois ordres : billetterie, mécénat et commercialisation. La billetterie est évidemment directement proportionnelle au succès de l'offre au public. Il convient donc de proposer des activités compatibles avec les missions culturelles d'une telle institution, tout en répondant à l'intérêt du public. Cet équilibre est fragile et ne peut être conservé en permanence. On constate cependant que la tendance de la fréquentation annuelle de la Cinémathèque est en hausse constante, l'année 2013 permettant d'atteindre 470 000 entrées, troisième meilleure année depuis sa réouverture en 2005. Par ailleurs, alors que sa valeur était stable depuis 2005, le montant de l'abonnement Libre Pass a augmenté, pour les plus de 26 ans, de 19 % en 2014, permettant d'améliorer les recettes correspondantes. Le mécénat, les partenariats et la commercialisation des espaces de la Cinémathèque sont regroupés dans une même direction, pour une meilleure efficacité dans la recherche d'entreprises privées et partenaires intéressés à apporter leur soutien. Il peut s'agir de grands groupes pour des sommes importantes, comme de petites entreprises pour des apports en industrie. Les difficultés économiques actuelles ne facilitent pas ces recherches, qui exigent un travail de longue haleine, dans un contexte, sur ce terrain particulier, de grande concurrence entre les établissements culturels parisiens. Les dépenses de rémunérations et leur évolution, qui représentent la moitié du budget de la Cinémathèque, sont en effet une préoccupation majeure. Comme l'a relevé la Cour des comptes, la Cinémathèque française a pris déjà quelques mesures en conséquence telles que, outre le strict respect du plafond d'emplois fixé par le ministère, la limitation du recours aux contrats à durée déterminée pour surcroît de travail ou l'absence de prime annuelle et d'augmentation du point d'indice salarial en 2013.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51193

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1959

Réponse publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1145